

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung

Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat

Band: 3 (1928)

Heft: 4

Artikel: Billet du jour

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-706743>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

courses de nos sociétés de sous-officiers, et la participation d'appointés et de soldats à ces sorties était toujours très grande. Mais, combien de désillusions n'ont elles pas entraînées lorsque les participants non revêtus du grade d'officier ou de sous-officiers, voyaient se refermer devant eux les portes des forts. N'importe quelle carte de légitimation, livret de service ou autres pièces écrites, ne servaient de rien, et, appointés et soldats, plus que gênés, devaient attendre de voir leurs compagnons sortir « des antres de la terre » pour se faire expliquer ce qui devait si fort éveiller en eux leur intérêt à savoir. Chez ceux qui durant des certaines de jours avaient monté la garde à la frontière pour la sauvegarde du sol natal, le désappointement était d'autant plus grand, car ils ne pouvaient comprendre qu'une si petite faveur en retour, laquelle ne saurait faire grand tort au pays, leur puisse être refusée.

Se basant sur différentes plaintes lui étant parvenues de la part de nos sections, le Comité central s'est décidé à adresser une pétition au Département militaire suisse pour connaître les motifs de refus opposés à l'entrée des appointés et des soldats dans l'enceinte des fortifications et pour demander que cette mesure soit si possible rapportée. Dans sa requête, le Comité central s'est exprimé comme suit: « Nous sommes d'avis que le refus de laisser pénétrer dans les forts les appointés et les soldats pour la visite de ces ouvrages ne devrait pas subsister lorsque la preuve de la personnalité est faite sans équivoque au moyen du livret de service ou de toute autre pièce de conviction. Celui qui participe en uniforme à nos exercices de marche et accepte toutes les fatigues et les charges que comportent ceux-ci, donne pour le moins la preuve qu'il n'a pas honte de sortir en habit militaire. Ce ne sont certainement pas les plus mauvais citoyens suisses qui s'intéressent à la construction de nos fortifications; et, nous l'avons entendu sur tous les tons, c'est précisément par ce refus opposé à l'entrée des forts que l'on crée dans les milieux patriotiquement bien intentionnées, cet esprit de rancœur si défavorable aux intérêts de l'armée. Nous considérons qu'il y a une certaine injustice à refuser cet accès au simple soldat ayant fait des centaines et des centaines de jours de service, alors qu'il est concédé au jeune caporal même si celui-ci n'en a pas cent à son actif. »

Le Département militaire suisse s'étant mis dans la suite en relation avec le service de l'Artillerie duquel dépendent les fortifications, a examiné à fond cette affaire et admis les conclusions suivantes: « Nous considérons que les visites par trop exagérées de nos fortifications ne seraient pas recommandables, car elles gèneraient considérablement au service ponctuel de l'administration des forts. Les chiffres que nous avons en mains prouvent à l'évidence que la visite des ouvrages du Gothard a été extraordinairement élevée l'an passé, ce qui a mis fortement à contribution les employés et les gardiens, les distracteurs ainsi pour plus ou moins de temps à leurs obligations de service. Il y a lieu de considérer en outre, qu'en été une grande quantité de visiteurs exigent un abri du samedi au dimanche, d'où obligation pour le personnel des forts de rester de service durant les heures qu'il pourrait être libre, et, ces heures doivent être remplacées par voie de compensation. Cela provoque surtout de sensibles dérangements dans le service, tout particulièrement aussi du fait des réductions qu'il a fallu consentir dans le personnel lequel ne compte plus que le strict-nécessaire. Ce sont ces motifs qui nous ont engagés à ne pas accroître le cercle des visiteurs. Néanmoins, désireux d'encourager

les efforts de votre association, nous sommes disposés, et cela à titre déssai pour une année, à autoriser ceux de vos membres qui sont soldats et appointés à se joindre aux visiteurs lorsque les sociétés de sous-officiers visiteront les fortifications. Cet essai a pour but de réunir les éléments nécessaires à l'expérience et de nous permettre éventuellement de prendre une décision définitive. Mais, toutefois, si dans le cours de l'année prochain déjà, il devait se produire des désagréments, nous serons obligés de revenir sur notre décision de ce jour. C'est dans ce sens que nous nous déclarons d'accord de permettre l'accès des forts aux appointés et aux soldats. Département militaire suisse, signé, Scheurer ».

Donnant communication de cette décision, le comité central s'associe aux conclusions qu'elle contient, dans l'espoir que nos sections de sous-officiers feront un usage discret de la faveur qui nous est octroyée par le Département militaire suisse, afin de ne pas aller à l'encontre des bonnes intentions que cette autorité manifeste à notre égard.

M.

Billet du jour.

Je l'aurais parié: il a neigé et B a v a u d verra dimanche prochain le gros succès des courses d'Orgevaux. Le renvoi de la manifestation n'aura pas été vain et nos skieurs pourront s'en donner à cœur joie! Je ne ferai pas à nos amis de Montreux la blague de leur parler d'un fichu toujours possible . . . mais il faut tout envisager encore que nous voilà tous sûrs de voir les vœux de Bavaud pleinement réalisés.

Faute de place notre « billet du jour » n'a pu paraître dans notre dernier numéro. Ce fut surtout regrettable pour nos bons amis de Neuchâtel qui avaient leur grande fête du nouveau drapeau. Pour qu'ils ne croient pas qu'on les oublie à l'Association, nous mettons sous leurs yeux les signes suivantes qui devaient leur apporter notre cordial salut:

Quand ces lignes paraîtront les sous-officiers de Neuchâtel auront inauguré leur drapeau. Pas un seul Romand n'est resté indifférent à leur effort de plusieurs années et tous seront heureux de savoir la brillante réussite de la soirée du 28 janvier. « Le Sous-officier » des bords du beau lac qui baigne le pied du Jura (et qui porte en sous-titre « organe mensuel des sections de Neuchâtel et du Val-de-Ruz ») dans son numéro de janvier a lancé un vibrant appel à tous ses membres à cette occasion. Ne parlons pas du bol (ce n'est pas notre partie) mais soulignons avec plaisir que nos camarades présentèrent au public de leur grande soirée 3 actes de la Gloire qui chantent, ce beau chef-d'œuvre de littérature militaire.

La Rotonde n'aura pas vu de longtemps un si vibrant enthousiasme!

Nos félicitations aux organisateurs et en particulier au sergent-major Charles Müller, le dévoué président!

* * *

J'ai rencontré hier un de mes anciens amis qui fut sergent-major dans une compagnie durant de longues années, durant la guerre spécialement.

Je me suis étonné une fois de plus de ne pas lui voir les galons d'adjudant-sous-officier; je le connais de vieille date, je sais ses capacités, son amour de la patrie, son dévouement à l'armée . . . et me voilà regrettant de constater que ses chefs ne l'ont jamais proposé pour le grade supérieur.

Je connais hélas! pourtant de ces grades qui ont fait leur service sans plaisir, uniquement par obligation. Et partant ce n'étaient certes pas des entraîneurs d'hommes! Tandis que trop souvent on a laissé dormir des bonnes volontés qui ne demandaient qu'à être employées!

Je le regrette encore une fois! Pour notre armée de soldats-citoyens il faut précieusement utiliser les capacités de chacun. Je sais bien qu'on peut toujours se proposer soi-même pour l'avancement... mais la modestie empêche souvent de réelles valeurs de se manifester. Puisse l'armée de demain n'être composée que de bons patriotes comme mon ami le sergent-major dont, bien entendu, je tairai soignement le nom!

* * *

Puisque nous avons parlé des soldats-citoyens, relevons une fois de plus l'offensive de certains intéressés contre notre armée de milices. Ces messieurs (il y a même des dames, et ce ne sont pas les moins acharnées) voudraient nous doter en lieu et place de nos robustes divisions d'un service civil!!! C'est du propre! Il n'y a qu'un civil pour avoir cette naïveté, c'est-à-dire quelqu'un qui ignore tout de la grandeur de servir!... qui n'a jamais fait un jour d'école de recrues et surtout qui n'est qu'un théoricien. Certes, tous les Suisses sont pacifistes, mais quant à licencier notre armée, n'y songeons pas, surtout pour la remplacer par le service civil! Avouons le franchement: nous faisons tous la grimace quand il nous faut obéir; depuis le chef d'état-major jusqu'au dernier tringlot. Car ce n'est pas drôle. Et nous connaissons des cas trop nombreux où les chefs ont dû sévir contre des refus! Nombreux, malheureusement, sont les soldats qui marchent parce qu'il faut marcher; c'est la contrainte qui les dompte car il y a toujours des loups dans la bergerie! Comment alors concevoir que le service civil serait impeccable si le service militaire a tout de peine à réaliser la discipline! Ce serait le règne de la fantaisie, du laisser-aller, du désordre! Réalité théorique, pouvons-nous répéter, et uniquement théorique!

Il y a un m'a i s ! C'est que les partisans du service civil ne le prônent que pour faire disparaître l'armée. Ils disent que nous ne pourrions rien faire contre l'étranger en cas d'attaque. Répondons d'emblées que sur ce point ils méconnaissent et la valeur de nos bataillons et surtout la situation politique de l'Europe. Si un de nos voisins nous attaquait (chose peu probable), disons la France par exemple pour ne pas rester dans de vagues suppositions, nous aurions l'appui de l'Allemagne; et vice-versa. Autrement dit notre sort est lié au sort des autres nations qui nous entourent. Et cela, que nous le voulions ou non! Mais le point noir pour nos adversaires, c'est l'armée mise au service de l'ordre intérieur en cas de désordre! Vous m'avez compris n'est-ce pas? On se souhait au service civil, on n'échappe pas, heureusement, à la rigueur du service militaire. Dans bien des années peut-être serons nous assez évolués pour poser l'uniforme; mais c'est que nos voisins auront alors désarmé les premiers. Nous aurons un service civil qui répondra à de certains besoins et tout ira pour le mieux dans le meilleur des mondes. Mais pour l'instant le plus sage pour conserver notre chère patrie est de conserver ce qui fait sa force intérieure et extérieure, son armée. Ce matin encore je causais avec un savant professeur d'université qui enseigne la statistique. Dates en mains; il me prouva que les guerres nous désolent de trente en trente

ans environs depuis... toujours. Le cycle de 1914 n'est pas même terminé! Nous pouvons nous préparer pour l'avenir! A moins, comme dit le bon Vaudois V a llo t-ton, de changer notre cœur de place!

Service civil? Allons donc! Oui! Mais pour ceux qui sont incapables de faire du service militaire! Alors nous voilà tous d'accord! D.

Autour du Comité suisse de la Fête Nationale.

Nous lisons dans « Le Sous-officier » de Genève:

La décision du Comité exécutif de réserver au « Don national » la collecte du 1er août 1929 n'a pas dissipé le malaise. Elle ne l'a pas dissipé pour la simple raison que cette décision n'a été prise qu'ensuite d'une campagne énergique, et sous le coup de la menace des milieux patriotes et militaires d'organiser eux-mêmes une collecte en faveur du « Don national », le 1er août 1928 déjà.

Les « explications » que le bureau a cru devoir donner à la presse ont été plus décevantes que tout ce que l'on pouvait craindre. Elles ont permis de constater que la vague de défaitisme qui déferle présentement n'a pas épargné ceux-là même qui ont pour mission de tenir haut et ferme le drapeau de la Patrie.

Bien décidés à porter le fer rouge dans la plaie, nous nous sommes renseignés; nous voulions connaître plus particulièrement le but du Comité suisse de la Fête nationale et ses organes.

SON BUT.

Il est défini par l'article I des statuts, ainsi conçu:

« Le Comité suisse de la Fête nationale est une Association d'hommes et de femmes qui se propose de fortifier le patriotisme suisse en commémorant chaque année l'anniversaire du premier août par une œuvre de caractère national. Ce Comité a son siège social au lieu de domicile du président.

Il observe une stricte neutralité politique et confessionnelle. »

La question qui se pose est celle-ci:

En refusant à l'unanimité de s'intéresser aux Suisses de toutes catégories et conditions sociales tombés dans le dénûvement à la suite du service militaire, ce Comité a-t-il fortifié le patriotisme suisse?

En accordant ses actes aux théories des partis politiques qui se moquent de notre fête nationale comme de leur première chemise, ce Comité a-t-il observé une stricte neutralité politique?

Dans un cas comme dans l'autre, poser la question, c'est la résoudre par la négative.

SES ORGANES.

Les organes du Comité suisse de la Fête nationale sont les suivants:

1. Un Comité exécutif de neuf membres nommés par l'assemblée générale, en tenant compte des diverses parties du pays.

2. De membres individuels (75 au début de 1926).

3. De représentants de diverses sociétés patriotiques, d'utilité publique et autres, au nombre de 14.

1. Un Comité exécutif.

Voici la liste des membres du Comité exécutif auxquels un pamphlet de notre ville proposait d'ériger un monument avec l'inscription: